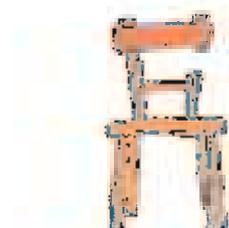


→ Un réseau de déchèteries intercommunales

Pour répondre à l'augmentation du flux de déchets, le SIREDOM, avec le soutien du Département, de la Région, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau a décidé de développer sur son territoire un véritable réseau de déchèteries.



LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES, C'EST AUSSI...

- Un service de proximité : 7 déchèteries à moins de 10 minutes de chez vous et une déchèterie mobile pour desservir les collectivités des zones rurales non équipées et éloignées, les sites les plus fréquentés.

- Une action pédagogique : des conseils de tri et de recyclage et des ateliers sur certains déchets pour conseiller les groupes scolaires (renseignements au 02 37 74 23 12).

Le 1^{er} janvier 2004, le SIREDOM a repris la gestion des déchèteries départementales et communales de son territoire.

Actuellement, 13 déchèteries accueillent gratuitement les particuliers des communes du SIREDOM. Ce réseau de déchèteries offre des solutions pour les déchets non collectés par les services de ramassage en porte en porte. Il permet d'éviter les dépôts sauvages tout en assurant le traitement et la valorisation de ces déchets.



→ Comment accéder aux déchèteries?

L'accès aux déchèteries est gratuit et se fait grâce à une carte.

La carte vous sera remise gratuitement sur simple demande auprès de votre mairie. Cette demande doit être accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité. Cette carte vous donne gratuitement accès à l'ensemble des déchèteries du réseau.

Certaines communes non adhérentes ont passé une convention d'accès aux déchèteries avec le SIREDOM. Les conditions d'obtention de la carte sont les mêmes.

Comment utiliser la carte?

Les déchèteries sont équipées d'un système de gestion informatisé. A l'entrée, un lecteur de carte permet d'actionner la barrière et enregistre en même temps votre n° d'utilisateur et votre commune. Sur la plate-forme, votre carte devra être insérée dans les lecteurs placés devant les bennes que vous utiliserez pour chacun de vos dépôts. Le système de pesée intégrée permet d'enregistrer en temps réel les quantités déposées par type de matériau. Les données recueillies sont transmises au SIREDOM.



Artisans, commerçants, responsables de très petites entreprises, un dispositif spécifique est mis à votre disposition.

Renseignez-vous :

 0 820 82 34 34

www.siredom.com
et auprès de votre
Chambre consulaire